

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 12 (1891)
Heft: 2

Artikel: Chronique de l'esclavage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le journal *la Nature* a publié (p. 6-10) sur **El Goléa** (au sud de l'Algérie), un article de M. Dybowsky, qui a constaté dans cette région la présence de caravanes venant d'In-Salah et amenant des esclaves qu'elles vendent dans l'extrême sud algérien. Tant qu'In-Salah ne sera pas au pouvoir de la France, il sera impossible d'empêcher l'importation d'esclaves, venant de ce grand entrepôt. « L'année dernière, » dit M. Dybowsky, « une caravane entra à Ghardaïa et les chameaux qui la composaient étaient chargés de grands sacs qui semblaient démesurément pleins. Un officier, en passant, donna un coup de canne sur un de ces sacs; un cri aigu en sortit, on fit ouvrir le sac et on y trouva un jeune négillon. On inspecta toute la caravane, et trente et un petits nègres, mâles et femelles, furent extraits des sacs¹..... Tous les jardins d'El Goléa appartiennent à des Arabes nomades qui ne viennent qu'au moment de la récolte de l'orge et des dattes. Ils campent alors à proximité des jardins, puis, dès que la récolte est faite, ils s'éloignent de l'oasis et s'en vont dans l'*erg* où leurs chameaux trouvent un abondant pâturage de drin. La culture des jardins est confiée à des nègres esclaves venus des régions du Niger par le Touat, et que leurs maîtres laissent dans l'oasis, après avoir emporté la presque totalité de la récolte et sans se préoccuper nullement de ce que seront leurs moyens d'existence. Aussi leur misère est-elle grande, car la faible provision de dattes et d'orge qu'ils ont pu soustraire à la rapacité de leurs maîtres est bientôt épuisée. Affaiblis par une nourriture dont parfois l'orge verte, broutée sur place, constitue le principal appoint, ces malheureux nègres ne peuvent fournir qu'une somme de travail tout à fait insuffisante pour tirer du sol tout ce qu'il rendrait aisément, car cette vallée est extrêmement fertile et tout prouve qu'il fut un temps où sa prospérité fut grande..... Les nombreux vestiges des habitations humaines d'une époque préhistorique montrent combien devait être prospère l'état dans lequel se trouvait cette vallée. Actuellement encore les jardins abandonnés aux soins des malheureux esclaves, malgré les arrosages insuffisants, accusent la fertilité naturelle du sol par le développement et la vigueur des palmiers. Il y aurait un grand intérêt pour la France à rendre à El Goléa son ancienne prospérité..... Il conviendrait d'établir en ce point une colonie

¹ La *Nature* donne la photographie de tout le groupe.

que l'on peuplerait de tous les nègres esclaves rendus à la liberté dont, actuellement, on ne sait que faire dans le sud algérien. Les mettre en liberté sans pourvoir à leurs moyens d'existence, constitue un véritable danger en face duquel on hésite à les retirer des mains indignes des Arabes. La création d'une colonie nègre serait une solution doublement favorable à apporter à cette importante question, d'abord, parce qu'en appliquant rigoureusement les règlements existants relatifs à l'esclavage, on empêcherait l'introduction de nouvelles caravanes négrières; ensuite, parce qu'en créant un poste avancé, solide et résistant dans le sud, la France affirmerait ses droits sur les régions qui s'étendent au delà de ses postes actuels.

Mgr Bridoux, vicaire apostolique du **Tanganyika**, écrit à Mgr Lavigerie, de Mpala, le 6 juillet 1890 :

« Je ne m'explique pas comment font les Arabes pour se procurer des fusils européens et de la poudre, mais ils en reçoivent toujours. Au mois de mai de l'an dernier, Romaliza recevait, par l'Ou-Nyanyembé, quatre cents barils de poudre, de quoi mettre tout le Tanganyika à feu et à sang, et il n'a pas manqué de le faire. Ses brigands ont depuis dévasté à nouveau toutes les rives du Tanganyika, du nord au sud. Quelle terrible responsabilité pèse sur les négociants coupables, qui, dans leur amour du lucre, ne craignent pas de livrer aux négriers de la poudre et des engins de guerre. On veut absolument beaucoup d'ivoire, et les Arabes disent que pour avoir leur ivoire, il faudra bien qu'on leur donne de la poudre. Ils ne renoncent nullement à transporter des esclaves à la côte orientale d'Afrique; seulement, ils prennent un biais. Au lieu de les expédier immédiatement, ils les gardent une année à Tabora, leur font apprendre un peu de kisouaheli et les revêtent d'une *ranzon* ou robe arabe. Ils espèrent ainsi les faire passer pour Wangwana ou émigrés libres, et le vernis de civilisation qu'ils leur auront donné leur permettra de regagner sur le prix ce qu'ils pourraient perdre sur la quantité.

« Le Maroungou est pillé dans tous les sens par les esclavagistes. Plusieurs chefs battus par eux viennent se réfugier chez nous. Katakiki est arrivé, il y a deux mois, des rives de la Loukouga, et Kisabi, il y a trois semaines, du fond du Maroungou. Ce dernier avait été fait prisonnier par le métis arabe Makoutoubou, et il nous apportait les fers qu'on lui avait mis aux pieds, deux forts anneaux rivés à une barre de fer, et avec lesquels il avait pu s'enfuir. Presque toutes les femmes et les enfants de sa tribu, plus d'un millier, ont été fait prisonniers et esclaves, quatre-vingts hommes ont été massacrés, les autres se réfugient chez

nous. Le capitaine Joubert leur a assigné un territoire sur les bords du Ruiké, à une journée de marche de la station.

Les trois jeunes médecins nègres qui m'ont été donnés pour mon vicariat sont très contents. Ils ont une nombreuse clientèle, non payante, il est vrai, et en dehors des soins aux malades, ils nous aident en faisant le catéchisme. »

Dans une autre lettre, Mgr Bridoux, écrit encore : « Les musulmans du Kirando sèment partout la dévastation et la mort dans la contrée où je me trouve en ce moment. Outre les esclaves faits à la guerre, ils réclament des fils de Kisabi un nombre considérable d'esclaves et sept dents d'éléphants. Chaque dent d'éléphant coûte en moyenne la liberté de deux ou trois personnes. »

« Au mois de janvier dernier, les Wangwana de Romaliza établis au Maroungou s'étaient unis à un chef indigène pour piller le village de Tumpa, et y avaient fait une centaine d'esclaves. Le capitaine Joubert aidé des hommes de la mission alla délivrer ces malheureux qu'il rendit à leurs familles. Les Wangwana s'étaient enfuis du village de Katété, le chef indigène qui avait sollicité leur concours, et ils y avaient laissé leurs esclaves enchaînés. Chacun de ceux-ci avait au cou un carcan de fer rivé avec des clous et roulant dans une chaîne fermée à l'extrémité par un seul cadenas. Chaque chaîne comptait de douze à vingt esclaves ; ils devaient rester enchaînés probablement, pendant une année au moins, jusqu'à ce que leurs maîtres les expédiassent au loin en caravanes. Ainsi enchaînés, ils étaient tous obligés de faire les mêmes mouvements. Lorsqu'un musulman voulait une cruche d'eau, tous les esclaves d'une même chaîne devaient aller la puiser ; le jour, ils allaient ensemble au travail ; la nuit, ils étaient parqués sur un vrai fumier. Amenés à Mpala, il fallut, pour briser leurs carcans, employer le marteau et l'enclume. Quelques jours après ils étaient tous de retour dans leurs familles.

« L'on se ferait difficilement une idée de la cruauté des musulmans négriers, de ceux mêmes qui affectent des sentiments d'humanité. Quand leurs esclaves sont pris en fuite, leur vengeance ne connaît d'ordinaire d'autre limite que la mort, et une mort parfois bien cruelle. Un chrétien de la mission avait un frère esclave chez un Arabe de Kirando nommé Kipili-pili. Cet esclave, s'étant enfui au mois de novembre dernier, fut repris par son maître, qui le fit attacher nu à un poteau, en plein soleil, et défendit de lui donner à boire et à manger. L'Arabe voulait, en le laissant mourir ainsi, se venger et inspirer de la crainte à ceux de ses esclaves qui auraient la tentation de l'imiter. Informé du fait j'envoyai notre

chrétien essayer de racheter son frère, mais il ne put pas même le voir, l'Arabe refusa net d'entrer en pourparlers avec lui.....

Nous nous efforçons, tout en assurant la liberté et la paix aux nombreux indigènes qui viennent s'abriter autour de nous, de racheter les esclaves au passage des caravanes. Non seulement ces rachetés retrouvent aussitôt la liberté ; mais, groupés autour de nous, ils forment des centres de population où les faibles menacés sont toujours assurés de trouver un refuge. Multiplier ces centres de mission serait, à n'en pas douter, un facteur puissant pour l'abolition de l'esclavage. »

Dans les articles que nous avons publiés sur l'*Esclavage à Madagascar* (IV^{me} année, p. 167 et 190), nous avons montré que malgré les mesures prises par le gouvernement malgache pour affranchir certaines classes d'esclaves, en particulier ceux de race cafre, enlevés à la côte de Mozambique, il y avait encore, il y a sept ans, d'après les aveux des envoyés de la reine de Madagascar, 2,400,000 personnes privées de la liberté, sur une population de 4,000,000 d'habitants ; que tous les vendredis, jour où se tient le grand marché de la semaine, une place était réservée à la vente des esclaves, surtout des jeunes garçons et des jeunes filles ; que le mépris pour le travail était tel chez les Hovas, que les pasteurs, les diacres, les prédicateurs indigènes, les membres de l'église, tous étaient propriétaires d'esclaves ; enfin que dans le collège construit avec des subventions des protestants d'Angleterre et destiné à former des aides indigènes, chaque étudiant devait avoir un appartement avec une chambre pour ses esclaves.

Dans une publication de M. Robert Needham Cust : *Madagascar, Slavery and Christianity*, cet ami sincère des missions faisait ressortir que les plus vigoureux champions de l'esclavage dans l'île étaient les pasteurs natifs des églises non-conformistes. Les missionnaires anglais de toutes dénominations protestaient contre l'institution, mais ils n'étaient pas assez forts pour obtenir qu'aucun fonctionnaire de l'église ne possédât ou n'employât d'esclaves.

Une correspondance adressée de Tananarive au *Temps* nous montre que depuis sept ans la question n'a pas fait grand progrès. « Il y a quelques années, » dit le correspondant, « le Rev. Clarke, de la Société des missions de Londres, avait ouvert une campagne anti-esclavagiste qui avait fort irrité le premier ministre malgache, et il avait dû s'éloigner de Madagascar. Il y est revenu après la conclusion du traité anglo-français, par lequel le protectorat de la France sur l'île est recon-

serait parvenu à intéresser au sort des esclaves malgaches un Anglais très riche, qui aurait mis à sa disposition des sommes considérables pour en racheter le plus possible. »

Nous ne reproduirons pas ce que le correspondant dit des différentes classes d'esclaves et des causes pour lesquelles ils se trouvent réduits en servitude. Nous en avons parlé en détail dans les articles susmentionnés. Nous ne relèverons que ce qui concerne ceux qui, malgré les lois et au mépris des plus sévères châtiments, ont aliéné volontairement leur liberté, avec la complicité de parents et d'amis qui les ont conduits sur le marché et les ont présentés comme des esclaves. « Ceux-là ne tardent pas à s'enfuir dès que l'occasion se présente, et si leur maître a la prétention de les poursuivre et de les revendiquer, leurs parents et leurs amis protestent et déclarent qu'ils sont nés de parents libres et n'ont jamais pu être vendus comme des esclaves. Aussi les surveille-t-on jour et nuit et, seuls parmi les esclaves, ils portent constamment les fers aux pieds.

« L'esclave mâle est fidèle à son maître jusqu'à l'âge de quinze à seize ans, après cela il travaille pour son compte quand et comme il lui plaît, sans autre charge que celle de fournir quelques journées de travail aux époques de la plantation et de la récolte du riz; il n'a pas à se préoccuper de sa famille, sa femme et ses enfants, esclaves comme lui, sont élevés et nourris par leur maître, qui n'est généralement pas le même que le sien. Le prix d'un esclave mâle est de 150 à 200 francs jusqu'à l'âge de dix ans, il n'est plus que de 100 francs quand il est adulte.

« La femme esclave habite chez ses maîtres, qui pourvoient à ses besoins et à ceux de ses enfants. Ses travaux consistent à laver le linge, puiser de l'eau, décortiquer le riz et faire la cuisine. Dans la jeunesse, sa valeur est de 3 ou 400 francs; à vingt ans, elle ne vaut plus que 200 francs, et elle n'a plus aucune valeur dès que l'âge l'a rendue stérile. Elle occupe au sein de la famille la situation d'une servante née dans la maison et destinée à y mourir.

« Le Malgache ne vend un esclave que lorsqu'il veut le punir; c'est aussi l'indice de la ruine. Chaque vendredi on en présente une certaine quantité sur le marché de Tananarive; elle varie, suivant les saisons, entre trente et quatre-vingts. La profession de marchand d'esclaves a été interdite par Rainilaiarivony; cependant, la vente d'esclaves étant considérée comme une sorte de déshonneur, les Malgaches qui se trouvent dans la nécessité de les vendre ont recours à des intermédiaires qui reçoivent une commission de 5 francs pour un homme et de 15 francs

pour une femme. On doit au premier ministre actuel la loi qui défend de vendre séparément une mère et ses enfants âgés de moins de six ans. »

Le *Bulletin* de la **Société anti-esclavagiste de France** nous apprend que le Comité de Paris de cette association a alloué cent mille francs à l'œuvre des **Pionniers du Sahara**. Le but de celle-ci est de préparer, pour l'abolition de l'esclavage et de la traite qui règne au Soudan, une corporation moitié agricole et moitié militaire, chargée de ressusciter, d'espace en espace, par la création de nouvelles oasis, la vie puissante qui existait autrefois dans le Sahara, et de les protéger par la force contre les attaques des tribus nomades, particulièrement des Touaregs qui se ligueraient contre ces travailleurs pacifiques. Pour cela, il fallait d'abord fonder un noviciat et une école d'application pratique, y éprouver les aptitudes, le courage et l'esprit chrétien. A cet effet, Mgr Lavigerie a choisi, à **M'salla**, aux portes de Biskra, à la limite extrême du Sahara et sur les confins de la province de Constantine, une propriété qui comprend une partie plantée de palmiers en plein rapport, et une partie laissée jusqu'ici sans culture, et qui permettra d'étudier et de comparer les méthodes de culture saharienne, de former les pionniers au travail, au maniement des armes, et, à cause des immenses espaces qui entourent la propriété, à la marche, à l'usage des chameaux, à la pratique de la chasse dans le désert.

La maison contiendra cinquante membres de l'Association des Frères ou Pionniers du Sahara. Elle doit donner en outre asile aux malades et aux esclaves fugitifs qui s'y présenteront. La partie vraiment importante de l'œuvre sera de faire comprendre aux tribus encore barbares que l'on ne vient à elles, ni dans un sentiment hostile, ni pour un châtement mérité, ce rôle de justicier du brigandage sera réservé aux troupes officielles lorsque les chefs croiront qu'une leçon est nécessaire. L'établissement des pionniers à M'salla n'est qu'une première étape, qui appellera, à bref délai, la création d'un second centre, à Ouargla vraisemblablement, avec un établissement agricole à peu de distance.

Dans la même séance où le Comité de Paris allouait les cent mille francs susmentionnés à l'œuvre des Pionniers du Sahara, il en a voté soixante mille pour les missions françaises établies en Afrique, spécialement pour venir en aide aux victimes de l'esclavage :

20,000 fr. aux P. des missions d'Afrique d'Alger;

20,000 fr. aux P. du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur pour leurs missions sur les côtes orientale et occidentale d'Afrique, en particulier dans le Congo français;

10,000 fr. aux P. des missions africaines de Lyon dont le Dahomey est un des principaux champs d'action ;

Enfin 10,000 fr. aux missions des Jésuites établis à Madagascar.

Parmi les associations privées auxquelles le mouvement anti-esclavagiste a donné naissance, l'**Africa Verein des catholiques allemands** est certainement une des plus puissantes. Cette Société se propose de faire connaître les œuvres entreprises par les puissances (articles 6 et 9 de l'Acte général de la Conférence de Berlin), pour la conservation et l'éducation des indigènes africains par la suppression de la traite et de l'esclavage. A cet effet, elle a fait tenir de nombreuses assemblées publiques dans beaucoup de villes ; elle publie un journal, *Gott will es*, qui paraît deux fois par mois. Elle compte dix comités diocésains, comprenant quinze cents cercles et environ deux cent mille membres. Les sommes recueillies par le Conseil central siégeant à Cologne, s'élèvent à plus de 650,000 francs.

D'après les statuts de la Société, ces ressources doivent être employées à soutenir des expéditions, à fonder des domiciles sûrs pour les nègres menacés, des missions et des maisons destinées aux orphelins, aux malades et à l'éducation des enfants, etc.

Le gouvernement allemand s'étant chargé de supprimer la traite dans les territoires compris entre l'océan Indien, le Victoria-Nyanza et le Tanganyika, l'Africa Verein a accordé aux œuvres de missions les subventions suivantes :

75,000 francs aux missionnaires d'Alger administrant les vicariats apostoliques du Victoria-Nyanza et du Tanganyika, ainsi que le provicariat de l'Ou-Nyanyembé ;

75,000 francs aux P. du Saint-Esprit du vicariat de Zanzibar-Nord ;

125,000 francs aux Bénédictins de la préfecture apostolique de Zanzibar-Sud, dont la mission avait été détruite par les bandes de Bouchiri et qui vont en ériger une nouvelle à Dar-es-Salam ;

37,500 francs à la préfecture apostolique du Cameroun ;

18,750 francs à la mission de Mponda, au sud du lac Nyassa ;

125,000 francs seront affectés à la fondation, en Allemagne, d'une maison pour l'éducation spéciale de missionnaires d'Afrique ;

Enfin, 30,000 francs ont été donnés pour aider au transport du premier steamer allemand jusqu'au Victoria-Nyanza.

L'adhésion de la Hollande à l'Acte général de la **Conférence de Bruxelles** a été accueillie avec la plus vive satisfaction par tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre de la Conférence. Les travaux de celle-ci ont

duré près d'une année. Malgré les difficultés contre lesquelles elle a eu à lutter, elle a abouti parce qu'au-dessus de toutes les divergences des intérêts particuliers, planait une haute pensée morale, parfaitement exprimée par M. Banning, dans une note lue à l'Académie royale de Belgique: « Au moment où l'Afrique devient un patrimoine européen, où les deux cents millions d'hommes qui la peuplent vont participer au travail de la civilisation et enrichir son domaine de tout un continent, il est juste, il est nécessaire qu'une législation unique, dictée par les plus hautes considérations de justice et de charité, vienne régir ce monde nouveau et en bannir à jamais le fléau d'une servitude héréditaire. Tout présage que le siècle prochain verra s'accomplir sur ce théâtre un mouvement analogue à celui du XVI^me siècle; il en verra se renouveler les conquêtes; il ne faut pas qu'il soit témoin des mêmes crimes. Les semences de culture répandues aujourd'hui à pleines mains sur ce sol vierge ne donneront d'opulentes moissons qu'au soleil de la liberté, sous l'égide des lois protectrices élevées à la hauteur d'une loi des nations. Telle est la mission qu'ont voulu remplir les puissances; en s'en acquittant, elles ont eu le sentiment d'être les organes de la conscience du genre humain. »

Le Comité de la **Société anti-esclavagiste de Belgique** organise des conférences internationales qui auront lieu à Bruxelles, les 17, 18 et 19 février¹. La plupart des États de l'Europe y seront représentés: l'Angleterre par Lowett Cameron, le Portugal par Serpa-Pinto, la France par M. Lefebvre-Portalès etc. La Suisse, instamment priée d'y envoyer un délégué, retrouvera, nous l'espérons, sa place dans ces assemblées, où sa position absolument neutre lui permet de plaider la cause de la liberté et du travail libre des noirs avec un entier désintéressement.

L'empire austro-hongrois, lui aussi, unit ses efforts à ceux de tous les hommes de bonne volonté, en faveur de l'abolition de la traite et de l'esclavage. L'organe de sa Société anti-esclavagiste: *Echo aus Afrika*, publie chaque mois des articles et des nouvelles qui ne peuvent manquer d'entretenir chez ses lecteurs une vive sympathie pour les victimes de la traite.

EXPLORATION DE M. HODISTER DU LOMAMI A KASSONGO

M. Hodister, agent de la Société du Haut-Congo à Bangala, auquel on doit déjà la reconnaissance de la Mongala, a fait du 16 juillet au

¹ La mort du prince Baudoin a fait ajourner les conférences.